

**S
E
P
T
E
M
B
R
E

2
0
2
3**

ACTES

RÉGLEMENTAIRES

Madame Huguette BELLO, Présidente du Conseil Régional

Mis en ligne sur le site internet du Conseil Régional le 06 septembre 2023

www.regionreunion.com

**Mis à la disposition du public pour consultation au Service de Documentation
de l'Hôtel de Région Pierre LAGOURGUE – Avenue René Cassin –
Moufia – BP 67190 – 97801 SAINT-DENIS MESSAG CEDEX 9**



REGION REUNION

www.regionreunion.com



Sommaire des arrêtés

1 - ARRÊTÉ DAJCP N° 23006417
PORTANT DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL RÉGIONAL
APPELÉ À SIÉGER AU SEIN DE LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE D'AMÉNAGEMENT
COMMERCIAL (CDAC) DU 06 SEPTEMBRE 2023

2 - ARRÊTÉ DAJCP N° 23006419
PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE À MADAME MARIE-JOSÉE NATIVEL, DIRECTRICE
GÉNÉRALE ADJOINTE PATRIMOINE ET ACTION TERRITORIALISÉE

ARRETE DAJCP N° 23006417

Portant désignation du représentant de la Présidente du Conseil Régional appelé à siéger au sein de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC) du 06 septembre 2023

LA PRESIDENTE DU CONSEIL REGIONAL

- Vu** Le code général des collectivités territoriales ;
- Vu** La délibération du Conseil régional en date du 02 juillet 2021 désignant Madame Huguette BELLO en qualité de Présidente du Conseil régional ;
- Vu** L'arrêté préfectoral n° 3135 du 26 septembre 2019 modifié, portant constitution de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial de la Réunion ;
- Vu** L'arrêté n° 1492/SG/SCOPP/CAICI du 19 juillet 2023 fixant la composition de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial appelée à statuer sur la demande d'autorisation d'exploitation commerciale ne nécessitant pas de permis de construire formulée par la société OCIDIM en vue de la création d'un ensemble commercial de 4978 m² situé, ZAC Roland Hoareau à Pierre-fonds – Commune de Saint-Pierre.

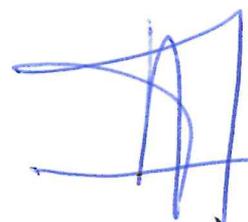
Considérant que Madame La Présidente sera absente lors de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial du 06 septembre 2023 ;

ARRETE

- Article 1 :** Monsieur Pascal PLANTE, conseiller régional est désigné en qualité de représentant de la Présidente du Conseil régional pour siéger au sein de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial du 06 septembre 2023 à laquelle sera examiné le projet susvisé.
- Article 2 :** La délégation accordée s'exerce sous la surveillance et la responsabilité de la Présidente du Conseil régional.
- Article 3 :** La Présidente du Conseil régional est chargée de l'exécution du présent arrêté qui, après transmission au représentant de l'État, sera mis en ligne sur le site internet de la Région Réunion www.regionreunion.com.

Sainte-Clotilde, le 06 SEP. 2023
La Présidente du Conseil Régional

Notifié le :
Signature de Monsieur Pascal PLANTE
Conseiller régional



Huguette BELLO



ARRETE DAJCP N° 23006419
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE
A Madame Marie-Josée NATIVEL

Directrice Générale Adjointe Patrimoine et Action Territorialisée

LA PRESIDENTE DU CONSEIL REGIONAL,

- VU** Le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.4231-3 ;
- VU** La délibération de l'Assemblée Plénière n°20210005 du 02 juillet 2021 relative à l'élection de la Présidente du Conseil Régional ;
- Considérant** que pour le bon fonctionnement de l'administration de la Région Réunion, il est nécessaire de donner délégation de signature à Madame Marie-Josée NATIVEL, dans le domaine détaillé ci-dessous.

ARRETE :

- Article 1 :** L'arrêté DAJCP n° 23000205 du 23 janvier 2023 est complété comme suit :
- Délégation est donnée à Madame Marie-Josée NATIVEL pour signer :
- les télédéclarations des biens immobiliers et des occupants sur le site des impôts.
- Article 2 :** Conformément aux dispositions réglementaires, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de La Réunion, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification.
- Article 3 :** La Directrice Générale des Services de la Région Réunion est chargée de l'exécution du présent arrêté qui, après transmission au représentant de l'État, sera mis en ligne sur le site internet de la Région Réunion www.regionreunion.com.

Fait à Saint-Denis, le 06 SEP. 2023

La Présidente,

Notifié le :

Madame Marie-Josée NATIVEL
Directrice Générale Adjointe Patrimoine et Action Territorialisée



Huguetta BELLO